

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

01 / 2024

**Objet : Vote des comptes financier uniques des budgets communaux :
Budget Principal, budget Assainissement, budget Photovoltaïque,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 48/2023 du conseil municipal en date du 2 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de Vezins de Lévézou ;

Vu le CFU 2023 de la commune de Vezins de Lévézou ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « **dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote** » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration à ou de l'un des membres du conseil municipal ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Chantal CHASSAN ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	417 903,00 €	406 876,03 €
012	Charges de personnel et frais	309 500,00 €	294 589,73 €
014	Atténuations de produits	33 952,00 €	33 951,96 €
023	Virement à la section	99 062,68 €	- €
042	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
65	Autres charges de gestion courante	147 523,96 €	109 439,11 €
66	Charges financières	23 500,00 €	22 446,70 €
68	Dotations aux provisions	2 500,00 €	- €
Total	DEPENSES	1 040 646,64 €	874 008,53 €

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement	11 547,78 €	- €
013	Atténuations de charges	9 201,00 €	8 722,20 €
042	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes	191 495,00 €	192 666,60 €
731	Fiscalité locale	297 916,00 €	297 344,60 €
74	Dotations et participations	353 479,00 €	352 860,93 €
75	Autres produits de gestion courante	167 770,90 €	178 922,85 €
76	Produits financiers	31,96 €	3,65 €
77	Produits spécifiques	500,00 €	484,00 €
78	Reprises sur provisions	2 000,00 €	- €
Total	RECETTES	1 040 646,64 €	1 037 709,83 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
40	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	248 402,44 €	246 962,49 €
20	Immobilisations incorporelles	3 625,00 €	1 008,00 €
204	Subventions d'équipement versées	84 412,00 €	13 375,00 €
21	Immobilisations corporelles	757 596,00 €	323 719,30 €
Total	DEPENSES	1 100 740,44 €	591 769,79 €

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
1	Solde exécution invest. reporté	346 912,59 €	- €
21	Virement de la section de	99 062,68 €	- €
40	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	77 921,67 €	76 191,86 €
13	Subventions d'investissement	516 238,50 €	149 796,12 €
16	Emprunts et dettes assimilées	52 500,00 €	52 390,73 €
21	Immobilisations corporelles	1 400,00 €	1 400,00 €
Total	RECETTES	1 100 740,44 €	286 483,71 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Chapitre	EXPLOITATION DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	5 480,00 €	3 641,24 €
014	Atténuations de produits	2 000,00 €	1 631,00 €
042	Opérations ordre transf. entre	20 577,00 €	20 577,00 €
65	Autres charges de gestion courante	69,14 €	- €
66	Charges financières	4 742,82 €	4 737,87 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €
68	Dotations aux provisions	501,00 €	- €
Total	DEPENSES	33 869,96 €	30 587,11 €

Chapitre	EXPLOITATION RECETTES	Budgétisé	Réalisé
042	Opérations ordre transf. entre	10 526,00 €	10 526,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes	12 600,00 €	13 731,86 €
75	Autres produits de gestion courante	390,00 €	0,50 €
77	Produits spécifiques	10 353,96 €	8 729,28 €
Total	RECETTES	33 869,96 €	32 987,64 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
40	Opérations ordre transf. entre	10 526,00 €	10 526,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 168,08 €	13 572,01 €
Total	DEPENSES	34 694,08 €	24 098,01 €

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
OO1	Solde exécution invest. reporté	9 891,40 €	- €
21	Virement de la section de		- €
40	Opérations ordre transf. entre	20 577,00 €	20 577,00 €

10	Dotations, fonds divers et réserves	4 225,68 €	4 225,68 €
Total	RECETTES	34 694,08 €	24 802,68 €

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Chapitre	EXPLOITATION DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
66	Charges financières	2 000,00 €	1 779,40 €
Total	DEPENSES	2 000,00 €	1 779,40 €

Chapitre	EXPLOITATION RECETTES	Budgétisé	Réalisé
77	Produits spécifiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Total	RECETTES	2 000,00 €	2 000,00 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
21	Install, à caractère spécifique	160 000,00 €	2 512,27 €
Total	DEPENSES	160 000,00 €	2 512,27 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00 €	100 000,00 €
Total	RECETTES	160 000,00 €	100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Vezins de Lévézou tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

02 / 2024

**Objet : Affectation des résultats des budgets communaux :
Budget Principal, budget Assainissement, budget Photovoltaïque,**

Après l'approbation par le Conseil municipal du Compte Financier Unique des budgets communaux de l'année 2023 ;

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux.

Budget principal

Le Conseil Municipal ;

Après avoir examiné le CFU ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de **175 249.08 €**

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2023	163 701.30 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	11 547.78 €
Résultat définitif à affecter	175 249.08 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2023	- 305 286.08 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	346 912.59 €
Solde d'exécution d'investissement	41 62.,51 €
Solde des RAR d'investissement	
DEPENSES = 340 486.00 €	- 25 236,00 €
RECETTES = 315 250.00 €	
Résultat après RAR :	16 390.51 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	100 000.00 €
Report en fonctionnement 002	75 249.08 €

Budget assainissement

Le Conseil Municipal ;
 Après avoir examiné le CFU ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice ;
 Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de **2 400.53 €**
Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice 2023	2 400.53 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	0.00 €
Résultat définitif à affecter	2 400.53 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2023	704.67 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	9 891.40 €
Solde d'exécution d'investissement	10 596.07 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	0,00 €
Report en fonctionnement 002	2 400.53 €

Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal ;
Après avoir examiné le CFU ;
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice ;
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de **2 400.53 €**
Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice 2023	220.60 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	0.00 €
Résultat définitif à affecter	220.60 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2023	97 487.73 €
002 résultat exercice antérieur (2022)	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement	97 487.73 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	0,00 €
Report en fonctionnement 002	220.60 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire,
Daniel AYRINHAC**



Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20240412-12042024_022024-DE
Reçu le 17/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

03 / 2024

Objet : Vote des taux 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2024.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2024 les taux suivants :

Taxes	Taux 2023	Taux Votés 2024
Foncier bâti	37.37 %	37.37 %
Foncier non bâti	98.11 %	98.11 %
Taxe Habitation	8.75 %	8.75 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,



Le Maire
Daniel AYRINHAC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

04 / 2024

Objet : Amortissements des installations photovoltaïques des bâtiments communaux

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M4 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que les biens à caractère spécifiques du budget photovoltaïque n°37608 entrent dans ce cadre ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et type de bien ou catégorie de bien ;

Il est proposé d'une part, de fixer à 20 ans la durée d'amortissement des biens du budget photovoltaïque et d'autre part d'amortir les subventions reçues sur la même durée.

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20240412-12042024_042024-DE
Reçu le 17/04/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la durée d'amortissement à 20 ans pour les biens du budget photovoltaïque et les subventions reçues.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

05 / 2024

Objet : Vote des budgets primitifs du budget principal, du budget de l'Assainissement, et du budget Photovoltaïque pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2024 au Conseil municipal,

- **Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 047 248.08 €	1 047 248.08 €
Section d'investissement	928 696.00 €	928 696.00 €
TOTAL	1 975 944.08 €	1 975 944.08 €

- **Budget Assainissement**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	42 526.72 €	42 526.72 €
Section d'investissement	31 173.07 €	31 173.07 €
TOTAL	73 699.79 €	73 699.79 €

- **Budget Photovoltaïque**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 837.60 €	2 837.60 €
Section d'investissement	157 654.73 €	157 654.73 €
TOTAL	160 429.33 €	160 429.33 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE les budgets primitifs du budget principal, du budget de l'Assainissement, et du budget Photovoltaïque pour l'année 2024

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement / exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour les sections d'investissement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section pour le Budget principal (M 57).

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



[Handwritten signature in blue ink]

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

06 / 2024

Objet : Projet d'acquisition foncière en vue de mise en œuvre d'une réserve foncière

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour la commune de Vezins de Lévézou a peu de réserve foncière.

Il propose au conseil de constituer une réserve pour anticiper les emprises de projets à venir.

Considérant l'intérêt pour la commune de la constitution de réserves foncières pour des aménagements d'intérêt communaux ;

Considérant l'appel à candidature lancé par la SAFER concernant une propriété sur la commune de Vezins de Lévézou,

Il est proposé que la commune dépose un acte de candidature pour l'acquisition des parcelles BE 0105 d'une surface de 4 ha 32 a 25 ca et ZK 0086 d'une surface de 70 ca.
Soit une surface totale de 4ha 32 a 95 ca.

Il est précisé qu'à l'issue du processus d'instruction, la SAFER déterminera d'une part, la validation de la candidature et engagera d'autre part, et le cas échéant les modalités d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le dépôt de candidature auprès de la SAFER et l'acquisition des parcelles BE 0105 d'une surface de 4 ha 32 a 25 ca et ZK 0086 d'une surface de 70 ca, sur la commune de Vezins de Lévézou.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

07 / 2024

Objet : Achat d'une bande de terrain sur l'emprise du centre d'exploitation routier départemental

Arnaud VIALA, Président du Département de l'Aveyron, ne prend pas part à cette délibération

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que le centre technique communal est situé à proximité du centre d'exploitation routier départemental.

Compte tenu de la configuration des lieux, l'accès au centre technique communal a nécessité la création d'une voirie sur l'emprise du centre d'exploitation routier départemental.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec le département, autorisant la commune à pénétrer sur la propriété du département et à réaliser les travaux. avait été signée.

Cependant pour régulariser cette situation, une bande de terrain, situé sur la parcelle ZK 45, d'environ 320 m², jouxtant le centre d'exploitation routier départemental, doit être cédée à la commune.

Le conseil départemental propose un prix de vente de 20 € le m² et la prise en charge par la commune des frais de bornage (géomètre).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (Arnaud Viala ne prend pas part à ce vote) ;

DONNE son accord sur l'achat par la commune d'une bande de terrain, d'environ 320 m² au Conseil départemental de l'Aveyron sur la parcelle ZK 45 au prix de 20 € le m², ainsi que sur la prise en charge par la commune des frais de bornage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

08 / 2024

Objet : Contrat d'hébergement de données et sécurisation des postes informatique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le SMICA met à disposition de la commune un système d'hébergement des données et de sécurisation des postes informatique.

Afin de définir les prestations techniques afférentes à cet hébergement des données, il est nécessaire d'établir un contrat d'hébergement de données et sécurisation des postes informatique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat, ci-après annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'hébergement de données et sécurisation des postes informatique proposé par le SMICA.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*


Le Maire
Daniel AYRINHAC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

09 / 2024

Objet : Adhésion centrale d'achat du SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20231019_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,

Vu les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADHERE à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.

APPROUVE les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Centrale d'Achat.

DELEGUE Monsieur Daniel AYRINHAC en sa qualité de Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

10 / 2024

Objet : Dissimulation des réseaux de télécommunication Saint-Amans du Ram

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de Saint-Amans du Ram, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux de télécommunication.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.
Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire. De plus, la commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet de mise en souterrain est estimé 15 127,35 euros HT.

La participation de la commune sera de 2 700,00 euros, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise SLA, titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

de s'engager à verser au Trésor Public la somme de 2 700 euros correspondante à sa participation.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

11 / 2024

**Objet : Convention expérimentale de mission entre la commune et Aveyron ingénierie
(2024-0111)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune et Aveyron Ingénierie pour une mission d'assistance dans la mise en œuvre des travaux de sécurisation de l'entrée d'agglomération du village de Vezins de Lévézou.

La section se situe entre la Gendarmerie et la limite d'agglomération sur la Route Départementale n°654.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission complémentaire expérimentale confiée par la Commune à l'Agence.

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20240412-12042024_112024-DE
Reçu le 18/04/2024

Décide de confier à Aveyron Ingénierie une mission d'assistance mission d'assistance dans la mise en œuvre des travaux de sécurisation de l'entrée d'agglomération du village de Vezins de Lévézou.

Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat entre la commune et Aveyron Ingénierie, qui définit les conditions dans lesquelles sera exercée cette mission.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC

A blue circular official stamp of the Municipality of Vezins de Lévézou. The stamp contains the text "MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU" around the perimeter and the number "12700" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

12 / 2024

Objet : Convention expérimentale de mission entre la commune et Aveyron ingénierie (2024-0369)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune et Aveyron Ingénierie pour une mission d'assistance générale à caractère technique comprenant l'élaboration du projet de réparation du Pont du Boutaric, l'élaboration des pièces du marché pour la consultation des entreprises, le suivi d'exécution et l'assistance jusqu'à la réception des ouvrages.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission expérimentale confiée par la Commune à l'Agence.

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

Décide de confier à Aveyron Ingénierie une mission d'assistance mission d'assistance générale à caractère technique comprenant l'élaboration du projet de réparation du Pont du Boutaric, l'élaboration des pièces du marché pour la consultation des entreprises, le suivi d'exécution et l'assistance jusqu'à la réception des ouvrages.

Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat entre la commune et Aveyron Ingénierie, qui définit les conditions dans lesquelles sera exercée cette mission.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

13 / 2024

**Objet : création d'un terrain multi sport – city stade
Demande de subvention au titre de la DETR 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un terrain multi sport « city stade ».

Il rappelle que dans le cadre d'un projet global de modernisation et de développement de ses équipements sportifs et afin de répondre aux attentes des jeunes de la commune et du tissu associatif sportif très actif, il a été envisagé de réaliser l'aménagement d'un terrain multi sport, dans le prolongement de la salle l'Espace Vézinois.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 104 985.00 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR pour financer cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **104 985.00 euros hors taxes.**

Sollicite au titre de la DETR 2024, l'attribution d'une subvention de 40% du montant HT des travaux pour cette opération,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Fourniture et installation des équipements	48 480.00 €
Installation, implantation et terrassement	56 505.00 €
TOTAL Hors Taxes	104 985.00 €

Subvention DETR (40%) - demande en cours	41 994.00 €
Autofinancement de la commune	62 991.00 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

14 / 2024

**Objet : création d'un terrain multi sport – city stade
Demande de subvention au Département de l'Aveyron**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de construction d'un terrain multi sport « city stade ».

Il rappelle que dans le cadre d'un projet global de modernisation et de développement de ses équipements sportifs et afin de répondre aux attentes des jeunes de la commune et du tissu associatif sportif très actif, il a été envisagé de réaliser l'aménagement d'un terrain multi sport, dans le prolongement de la salle l'Espace Vézinois.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 104 985.00 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour financer cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **104 985.00 euros hors taxes.**

Sollicite auprès du Conseil départemental, l'attribution d'une subvention de 30% du montant HT des travaux pour cette opération,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Fourniture et installation des équipements	48 480.00 €
Installation, implantation et terrassement	56 505.00 €
TOTAL Hors Taxes	104 985.00 €

Subvention Conseil Départemental (30%)	31 495.50 €
- demande en cours	
Autofinancement de la commune	73 489.50 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
29 mars 2024		

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Patrick BATTANDIER,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

15 / 2024

Objet : : Demande de subvention au Département de l'Aveyron – Nomination et adressage des rues des villages de Vezins de Lévézou

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de nomination et adressage des rues des villages de Vezins de Lévézou.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **22 575.73 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **22 575.73 € HT**.

Sollicite auprès du Conseil départemental, l'attribution d'une subvention de 30% pour cette opération,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Détail de la dépense	Montant HT
Devis La Poste	5 518.93 €
Devis Les Arts de façades	17 056.80 €
Montant de l'opération	22 575.73 €
Subvention Conseil Départemental (30%) - Demande en cours	6 772.72 €
Autofinancement de la commune	15 803.01 €
TOTAL Hors Taxes	22 575.73 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Ayrinhac', is written over the printed name.